

*16 novembre 2021*

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2020 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 13 355 00 francs et de 12 355 100 francs net, recettes déduites, soit:**

- **Délibération I: 13 275 800 francs brut destinés à la construction d'une halle couverte permanente pour trois terrains de tennis et à la réfection de trois terrains extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 35, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3711, feuille N° 46 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation financière de l'Association régionale Genève Tennis (ARGT) de 1 000 000 de francs, soit 12 275 800 francs net;**
- **Délibération II: 56 800 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour les locaux de la halle et des terrains extérieurs;**
- **Délibération III: 22 500 francs destinés aux équipements informatiques, de téléphonie et de wifi pour les locaux de la halle et des terrains extérieurs.**

**Rapport de M. Philippe de Rougemont.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 janvier 2021. Il a été traité le 5 mai 2021 sous la présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, et le 15 septembre 2021 sous celle de M. Daniel Dany Pastore. Le rapporteur remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Laura Kiraly, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 13 275 800 francs destiné à la construction d'une halle couverte permanente pour

trois terrains de tennis et la réfection de trois terrains extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 35, chemin de l’Ecu, parcelle N° 3711, feuille 46 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation financière de l’Association régionale Genève Tennis (ARGT) de 1 000 000 de francs, soit 12 275 800 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 275 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l’article premier, à laquelle il convient d’ajouter le crédit d’étude de 900 000 francs voté le 5 décembre 2017 (PR-1233, PFI N° 050.044.11), soit un total de 13 175 800 francs, sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2052.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 56 800 francs, destiné à l’acquisition de mobilier et d’équipements mobiles pour les locaux de la halle couverte et des terrains de tennis extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 35, chemin de l’Ecu, commune de Vernier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 56 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 22 500 francs, destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de wifi pour les locaux de la halle couverte et des terrains de tennis extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 35, chemin de l'Ecu, commune de Vernier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 22 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

#### **Séance du 5 mai 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

M. Meylan rappelle le contexte: le centre sportif date de 1987, le projet déposé répond au manque de terrains de tennis à Genève. La halle fermée permet l'usage de trois terrains en toute saison. Le projet s'inscrit dans le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 et fait partie des rocadés nécessaires à la restructuration des équipements sportifs de la Queue-d'Arve et du Bout-du-Monde.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis souligne la nécessité de mettre à niveau les installations sportives qui sont vieilles, saturées et souvent inadaptées. Un travail de planification a été élaboré durant la dernière législature par son prédécesseur et les services de M. Meylan, soit le plan directeur 2017-2030 des équipements sportifs alors que

la pratique sportive augmente. Ce projet est la première rénovation des infrastructures sportives. Une étude de l'Université de Genève (UNIGE) démontre que les étudiants pratiquant une activité sportive développent une meilleure concentration. Le Canton de Genève ne dispose que d'un terrain couvert pour 357 licenciés, alors que la moyenne en Suisse est de un court couvert pour 254 licenciés. Zurich est par exemple à 220. En termes de terrains, Genève a 194 terrains contre 539 à Zurich. Ce projet est nécessaire pour répondre à la demande. Cela s'inscrit dans le cadre des rocades pour la restructuration des équipements sportifs, il est prévu notamment que le tennis au Bout-du-Monde bascule au Bois-des-Frères.

Le tennis est le huitième sport le plus pratiqué en Suisse (5,4% de la population), avec une pratique encore supérieure sur le canton de Genève (près de 9%). La construction d'une halle dédiée au tennis offrira 10 500 heures annuelles de courts de tennis couverts contre 7250 heures actuellement. Plus de 2000 heures de pratique supplémentaires seront mises à la disposition du public pour la halle intérieure (4750 heures contre 2750 heures à ce jour au Bout-du-Monde). Le solde sera mis à la disposition de l'Association régionale Genève Tennis (ARGT). Les activités de l'ARGT sont partagées entre le Bout-du-Monde, Vessy et parfois la France voisine. Elle est ainsi largement tributaire des installations de la Ville. L'offre ne répond plus aux besoins. L'ARGT est limitée dans son concept de relève et dans l'éclosion de jeunes talents.

L'ARGT compte actuellement 14 200 membres actifs. L'objectif est de pouvoir accueillir sur ce site le centre de la relève des cadres genevois (51 joueurs et joueuses en 2021), le mouvement seniors, les tournois cantonaux (été et hiver, adultes, juniors, simple et double). Il s'agit de 1250 heures annuelles supplémentaires (5750 heures contre 4500 heures actuellement) de disponibilités, qui permettront d'augmenter les prestations de l'ARGT nécessitant d'accéder en toutes saisons à des installations (rencontres inter-régionales, tournois, préparation des championnats suisses).

M. Meylan précise qu'une partie de la parcelle N° 3711 se trouve à cheval entre la zone de sécurité et la zone de léthalité, telles qu'elles sont définies sur la carte de prévention des risques majeurs dans les secteurs des dépôts pétroliers de Vernier. Une construction en matériaux denses est exigée par le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA). Des mesures de protection et de stabilité seront mises en place. Il présente l'état actuel de la situation, soit la dégradation des sols, via quelques images afin de démontrer qu'il est nécessaire de refaire à neuf.

M. Vieuxloup présente le projet de halle de tennis de trois terrains intérieurs et de locaux annexes (sanitaires, salle de repos), la toiture végétalisée et panneaux photovoltaïques, la réfection de trois terrains extérieurs installés dans la continuité de la halle et fermés par des gradins et l'accès par le chemin de l'Ecu

(accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) assurée pour toute la nouvelle aire sportive). Le volume de la halle est décomposé en trois parties: la partie centrale comprend neuf travées de 6,15 m et hautes de 12 m, où se situent les trois courts (surface en résine avec sous-couche de souplesse) et les deux parties latérales sont composées de deux volumes plus bas de 4 et 5 m de haut qui regroupent d'un côté les locaux annexes et de l'autre des tribunes escamotables (220 places + 30 places fauteuils roulants) et une surface d'échauffement lorsque les gradins sont repliés.

Le projet comprend la démolition des terrains existants, la dépollution des terrains selon besoin, la création de trois terrains de tennis extérieurs en terre battue artificielle avec arrosage automatique, la création d'une halle couverte, la rénovation des canalisations existantes et création de la nouvelle halle et aménagements extérieurs (place arborisée et aménagée, chemin et noue paysagère aux abords).

Les aménagements extérieurs sont décrits, notamment les arbres conservés (7), plantés (24), transplantés (8) et abattus (8).

Ce nouveau bâtiment sera réalisé au standard très hautes performances énergétiques (THPE). Le respect de critères «écoconstruction» (EcoBau) concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront garantis.

Le bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage à distance des Services industriels de Genève (SIG). La halle de tennis sera chauffée au moyen d'aérothermes placés en toiture.

Une centrale solaire photovoltaïque en toiture (850 m<sup>2</sup>, puissance de 175 kWc) produira annuellement environ 168 000 kWh. L'énergie produite par cette centrale viendra compléter celle de la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu 35, construite en 2004. L'ensemble de l'énergie sera autoconsommé à hauteur d'environ 50%.

Le système d'accès et de vidéo-assistance est identique à celui mis en place aux Vernets, assurant l'ouverture et la fermeture des accès extérieurs selon les besoins et les horaires prédéfinis par le SPO. Une extension de l'installation de vidéo assistance existante du centre sportif est prévue.

M. Meylan présente la toiture qui est composée des aérothermes et de végétaux pour une rétention de l'eau afin de temporiser la descente des eaux dans les réseaux de la Ville. Concernant les coûts, la part des aménagements extérieurs est conséquente étant donné l'important projet paysager. La requête en autorisation de construire est en cours de dépôt. Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour avril 2023, après environ dix-neuf mois de travaux.

*Questions des commissaires*

Une commissaire questionne l'âge de l'arbre qui sera abattu.

M. Vieuxloup répond que l'arbre a entre quinze et vingt ans. Il s'agit d'un arbre relativement jeune en plein processus de développement.

La commissaire questionne la pollution des terrains.

M. Vieuxloup répond qu'il s'agit de matériaux polluants dans les remblais. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une pollution très superficielle.

La commissaire questionne l'extension de la tribune dans la halle.

M. Vieuxloup répond qu'il s'agit de tribunes mobiles. En temps normal, les tribunes seront pliées pour bénéficier d'une plus grande surface. Cette dernière sera dédiée aux entraînements des sportifs. Lors de compétition, les gradins se déploieront comme des tiroirs.

La commissaire questionne d'éventuels puits de lumière.

M. Vieuxloup répond que la lumière naturelle peut déranger le jeu des joueurs de tennis.

La commissaire questionne le remplacement des pins sylvestres par des pommiers.

M. Vieuxloup évoque des enjeux d'entretien et de pérennité. Les pins sylvestres sont plus résistants à la chaleur, contrairement aux pommiers qui nécessitent un climat plus doux.

La commissaire questionne le type d'arbres fruitiers qu'il serait envisageable de planter.

M. Vieuxloup répond que, si la Ville faisait cette demande, il serait nécessaire de prendre le temps de réfléchir aux choix des arbres fruitiers à planter. Cela dépendra des gabarits d'arbre. Il mentionne à nouveau les problèmes d'entretien avec les arbres fruitiers, notamment le ramassage des fruits. Il s'agirait d'un travail supplémentaire.

Une commissaire questionne le choix de la terre battue artificielle des terrains extérieurs.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que ce choix a été motivé pour des raisons de coûts. De plus, il s'agit d'une surface plus souple répondant aux besoins de différentes tranches d'âge.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis précise que la terre battue abîme moins les genoux des seniors.

La commissaire questionne les normes de sécurité quant aux citernes de pétrole qui se trouvent non loin du centre sportif.

M. Vieuxloup répond: la demande initiale est une construction en dur, en opposition à une construction gonflable. Cette dernière ne permettrait pas aux personnes de survivre en cas d'explosion. Ces aspects de létalité ont été majeurs dans la prise de décision du type de construction.

Une commissaire questionne le surcoût lié à cette construction en dur sur zone dangereuse et l'avancée des discussions avec le Canton quant à la fermeture du site.

M. Meylan répond: des surcoûts n'ont pas vraiment été entraînés, il n'a pas fallu prévoir de mur en béton, par exemple. Une halle conventionnelle a été préférée par rapport à une halle gonflable pour répondre aux exigences de sécurité. Quant à l'avancée des discussions entre le Canton et la commune de Vernier, il s'agit d'une décision politique.

M<sup>me</sup> Perler ajoute: le précédent Conseil administratif de Vernier s'est fortement investi avec le Canton. Je n'ai pas d'information sur l'état d'avancement des discussions.

La commissaire questionne la jauge des gradins des terrains extérieurs dans le cadre d'un tournoi.

M<sup>me</sup> Bonvin répond: la jauge est suffisante pour les tournois régionaux ou nationaux. Il est également possible d'installer des gradins supplémentaires sur la butte en terre.

La commissaire questionne la manière dont les joueurs de tennis vont passer des vestiaires de l'autre bâtiment à la halle.

M<sup>me</sup> Bonvin répond: ceux-ci traverseront à pied. Il a été prévu de mettre à disposition des casiers pour les chaussures dans la halle, l'objectif était de ne pas construire des vestiaires supplémentaires dans la halle.

La commissaire souligne que cela peut être désagréable lors de mauvais temps ou en hiver.

M<sup>me</sup> Bonvin répond: les joueurs de tennis ont l'habitude de se rendre sur le terrain en training et de l'enlever avant de jouer, très peu d'installations bénéficient de vestiaires directement dans la halle de jeu.

La commissaire questionne l'arrosage de la terre battue.

M<sup>me</sup> Bonvin répond: la terre battue doit être mouillée afin de pouvoir être répartie plus facilement à l'aide d'une brosse, pour ne pas faire trop de poussière.

La commissaire questionne la consommation d'eau de la terre battue.

M<sup>me</sup> Bonvin répond: la consommation est moindre.

La commissaire questionne une éventuelle zone d'attente abritée à l'extérieur.

M<sup>me</sup> Bonvin répond: il y aura des zones d'ombre grâce aux nombreux arbres qui seront plantés ou dans le centre en face ou éventuellement à l'intérieur de la halle sur la zone des tribunes pliées.

Un commissaire questionne la mise en place de bulle sur des terrains extérieurs afin d'améliorer l'accès en hiver.

M<sup>me</sup> Bonvin explique: il serait impossible d'imaginer une bulle à Vessy étant donné la zone arborée et naturelle. Les trois terrains au Bois-des-Frères offriront 2000 heures de jeu supplémentaires. Les terrains couverts sont aussi utilisés toute l'année pour des tournois. Une pesée d'intérêts a été effectuée.

Le commissaire questionne la possibilité de mettre en place une bulle en hiver sur les trois terrains extérieurs selon l'augmentation des besoins dans le futur.

M<sup>me</sup> Bonvin répond négativement étant donné la zone de danger.

Un commissaire questionne le type de championnat organisé dans cette infrastructure.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que des championnats régionaux, nationaux et internationaux pourront être organisés. Cela dépendra des opportunités.

Le commissaire questionne l'acoustique au sein de la salle métallique. Il s'inquiète que le métal crée une caisse de résonance lorsque les balles rebondiront sur les parois ou lorsque les personnes s'expriment dans la halle.

M. Vieuxloup répond: Un rideau acoustique de 4 m de haut sera installé dans les fonds des terrains pour absorber les balles.

Un commissaire mentionne le chauffage temporaire de la halle qui précèdera le raccordement du chauffage à distance. Il questionne l'horizon temporel de ce raccordement et la manière dont cela sera mis en place.

M. Vieuxloup explique: Il s'agira d'un dispositif complémentaire. Concernant le raccordement, la date n'est pas encore connue. Le principal enjeu n'est pas le chauffage mais le refroidissement du bâtiment en période estivale. Les aérothermes sont le meilleur dispositif pour éviter une surconsommation électrique, l'usage du raccordement est prévu et sera couplé avec les aérothermes.

M. Meylan précise que le raccordement se fera dans un délai de quelques années.

Le commissaire questionne la manière de s'assurer que la meilleure étude ait été menée pour profiter d'une ventilation naturelle par convection, par exemple. Il

questionne la dépendance aux aérothermes et demande si l'usage de la ventilation naturelle a été envisagé.

M. Vieuxloup répond: le dispositif permettra en période estivale de réduire la consommation d'aérothermes. Derrière la façade, il existera un dispositif de lames qui permettra en bas de la halle d'ouvrir et en haut de bénéficier d'un mouvement d'air à l'intérieur du bâtiment la nuit pour le refroidir.

Le commissaire questionne l'utilisation d'un éclairage naturel sur le haut des parois (6 m de haut).

M<sup>me</sup> Bonvin répond: En général il n'y a pas de lumière naturelle dans les halles de tennis.

Le commissaire souligne que lors de compétitions internationales des matchs de tennis en plein air avec une lumière naturelle sont organisés.

M. Bonvin explique qu'il s'agit des matchs de Grand Chelem. Les installations sont en l'occurrence dotées d'un toit amovible. L'impression donnée est une lumière naturelle, cependant, il s'agit d'une lumière artificielle.

Une commissaire questionne la production de plans de coupes plus détaillées du toit, notamment sur le caractère double de la végétalisation et des panneaux solaires.

M. Vieuxloup répond: les dessins présentés à la commission des travaux et des constructions sont un petit échantillon simplifié pour mieux comprendre le projet. En l'occurrence, il s'agit des plans concernant la phase projet. Il existe toute une panoplie de plans plus détaillés des éléments présentés. Dans les phases de soumission et d'exécution, des dessins plus précis sont réalisés.

La commissaire questionne la possibilité de modifier l'architecture pour intégrer les arbres à défaut de les exclure.

M. Vieuxloup mentionne une loi sur les constructions qui établit des limites de zone, notamment des distances à respecter. L'implantation correspond à cette loi qui doit être appliquée. Dans le cas contraire, la Ville devrait faire des demandes auprès du Canton pour contourner cette loi.

M. Meylan ajoute que la place à disposition n'est pas suffisante pour conserver les arbres qui seront abattus.

La commissaire questionne l'isolement vers l'extérieur afin d'atténuer le réchauffement intérieur.

M. Vieuxloup: le bâtiment sera de couleur claire pour éviter de concentrer la chaleur, les bardages sont en métal perforé comportant peu de masse, d'un point de vue thermique la réflexion sera négligeable et la façade nord est totalement à l'ombre.

La commissaire questionne l'isolation vis-à-vis du rayonnement de la chaleur et les moyens pour atténuer ce rayonnement.

M. Vieuxloup répond: le bâtiment bénéficie d'une isolation par des panneaux-sandwiches pour éviter qu'il fasse trop chaud dans la halle. Le dispositif de panneaux-sandwiches permet de bénéficier d'une épaisseur conséquente en isolation avec peu de matériaux de recouvrement.

La présidente remercie les auditionnés.

Les commissaires débattent des avantages et inconvénients de choisir des arbres fruitiers et sur le choix des auditions à prévoir pour traiter la question du voisinage des citernes d'hydrocarbures et de la réserve de gaz en particulier.

### **Séance du 15 septembre 2021**

*Audition de M. Pascal Stofer, chef du secteur accidents majeurs au Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) du Canton*

M. Stofer explique le contexte: le projet se situe dans le périmètre de consultation de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). La Ville a mandaté un ingénieur pour effectuer une étude de risques qui a conclu que le risque principal est la sphère de gaz des SIG. Le dépôt pétrolier est suffisamment éloigné pour ne pas représenter un risque majeur. L'étude de risque a montré qu'il était possible d'accepter le risque de construire la halle de tennis. En d'autres mots, le risque augmente très peu avec ou sans le projet. De ce fait, le projet a été accepté à condition de construire une halle en dur et qui soit incombustible et avec les chemins de fuite adéquats pour les scénarios OPAM.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si les citernes et la bulle de stockage de gaz disparaîtront à terme, et si le terrain sera déclassé des risques majeurs.

M. Stofer répond: il est périodiquement question du déplacement des citernes. Cependant, il n'y a pour l'instant pas de démarches concrètes. Concernant la sphère de gaz, les SIG ont quelques fois évoqué l'idée de la démanteler. L'autorisation de construire est actuellement en circulation dans les services. Il sera seulement demandé que la paroi qui se situe du côté de la sphère de gaz ne transmette pas trop de chaleur en cas d'accident de la sphère. Le scénario de l'explosion de la sphère de gaz consiste en l'explosion d'une boule de feu d'une chaleur très intense durant un temps très court (quinze à vingt secondes). Les effets thermiques domineront sur les effets de surpression à cette distance. Les personnes à l'extérieur ne seront pas protégées, avec un taux de létalité de 35%.

Les personnes à l'intérieur seront protégées sous réserve de la qualité des matériaux incombustibles.

Un commissaire questionne la mise en place d'un mur de protection anti-feu du côté de la sphère de gaz afin de protéger le bâtiment si la sphère de gaz explose.

M. Stofer répond: tout le bâtiment doit être résistant car la boule de feu s'élèverait à une hauteur de 50 à 100 m, ce qui irradierait le bâtiment par le haut.

Le président remercie l'auditionné.

La commission entame une discussion sur plusieurs aspects du projet.

Un commissaire rappelle que les fiches EcoBau font office de standards dans les propositions. En l'occurrence, une fiche EcoBau souligne que «l'éclairage naturel des locaux les plus utilisés doit être suffisant. Ce point doit être vérifié au stade de la planification.» L'éclairage naturel n'est pas prévu dans ce bâtiment. Il propose l'audition du Tennis Club de Pregny-Chambésy qui a rédigé un rapport concernant la construction de leur halle de tennis et notamment sur l'éclairage et la ventilation.

Une commissaire répond que le Tennis Club de Pregny-Chambésy ne se prête pas à accueillir des compétitions.

Etant donné le risque d'explosion de la sphère de gaz d'une hauteur de 50 à 100 m (30 étages), un commissaire souligne que l'explosion pourrait recouvrir la halle de tennis (10 étages). Si la halle a des vitres qui laissent passer la lumière naturelle, les dommages pourraient être majeurs. Le commissaire propose un bâtiment en forme de demi-lune en béton de protection du côté de la sphère de gaz avec des façades vitrées de l'autre côté.

Une commissaire s'interroge sur la possibilité de demander des modifications qui seraient importantes alors que le projet est déjà formulé.

Le commissaire répond que rien n'est acquis et qu'il est du ressort de la commission de questionner les projets, de les améliorer et de prendre des initiatives.

Une commissaire se demande si la loi oblige de soumettre un projet à un service si ce dernier se situe dans un périmètre à risque.

Une commissaire rappelle que la commission des travaux et des constructions a la compétence de formuler des demandes de modification du projet sous forme de recommandation dans le rapport.

Un commissaire soutient que la proposition de mise à concours devrait arriver en amont auprès de la commission pour qu'elle puisse mener son enquête. Les projets seraient ainsi davantage conformes aux besoins de la Ville.

Un commissaire évoque le crédit d'étude voté par le Conseil municipal qui avait pris en compte les inquiétudes liées à la sécurité. Le dimensionnement proposé aujourd'hui prend en compte la présence du danger, d'où la construction massive.

Les commissaires discutent la prise en compte du risque d'accident. Un commissaire rappelle qu'il y a des éléments dans la proposition elle-même. Il cite: «Lors de la phase d'étude du projet, la dernière étude de risque datant de novembre 2016 a été réactualisée par rapport au nouveau programme. L'acceptabilité du risque en cas d'accident au niveau de la sphère de gaz a été vérifiée par l'ingénieur de sécurité. Elle répond aux demandes de SERMA.»

Une commissaire se questionne sur l'intérêt d'un acousticien chiffré à 10 400 francs pour des terrains de tennis.

Un commissaire répond qu'une bonne acoustique permet d'éviter les échos et d'absorber les sons des balles qui rebondissent étant donné la structure en béton de la halle.

Un commissaire évoque la différence de contexte entre le moment où le projet est pensé (phase de crédit d'étude) et le moment où le projet est réalisé (étude de réalisation). En l'occurrence, après avoir voté l'urgence climatique on doit questionner la couverture des terrains de tennis rendant obligatoire d'ajouter de l'électricité pour les éclairer et d'installer des aérothermes pour les rafraîchir en été et les réchauffer en hiver. D'un point de vue climatique, ce projet ne se défend pas. Il évoque le rapport du Tennis Club de Pregny-Chambésy qui souligne que l'air peut être suffisamment renouvelé selon les normes SIA en utilisant la ventilation naturelle. Les réponses à ce sujet au mois de mai par le département étaient sommaires.

Un commissaire comprend ces remarques mais il soutient qu'elles viennent trop tard dans le processus. Il serait compliqué de reprendre depuis le début certains aspects du projet.

Le commissaire confirme qu'il s'agit d'une situation embarrassante car il ne s'agit pas de vouloir surcharger les services qui ont travaillé diligemment comme le Conseil municipal l'a voté au départ du crédit d'études. En même temps, il s'agit de jouer son rôle d'élu, soit de prendre en compte le contexte climatique actuel.

*Audition de M. Filippo Veglio, président de Genève Tennis, et de M<sup>me</sup> Christiane Jolissaint, vice-présidente*

M. Veglio présente l'ARGT, association faîtière. Le tennis à Genève représente 15 000 joueurs dont 5200 juniors de toute catégorie d'âge, 32 clubs de tennis, 300 équipes d'interclubs, 200 courts de tennis et 60 tournois par an dont 4 de niveau international.

L'objectif principal de l'ARGT est de promouvoir le tennis au sein de tous les milieux sociaux et dans toutes les catégories d'âge de la population et travaille de manière très étroite avec la Ville et le Canton sur cette promotion. L'ARGT organise de nombreuses activités en intérieur ou en extérieur et qui dépendent du partenariat avec la Ville ou le Canton comme la sensibilisation au tennis dans les écoles primaires, de tournois de toutes catégories, juniors, meilleurs jeunes et senior. Le budget de l'ARGT se monte à 500 000 francs, l'ARGT bénéficie de revenus grâce à son partenariat avec la Ville, le Canton et les sponsors. La principale charge est liée à la jeunesse afin de promouvoir le mouvement juniors et l'esprit de progression.

Les juniors représentent la moitié de la charge budgétaire. Il s'agit de répondre à leur motivation nourrie par de grands champions suisses et de canaliser cet enthousiasme vers des activités de loisir et de compétition. La commission seniors représente également un axe important. La commission technique organise des tournois pour les juniors et pour les adultes. L'ARGT dépend du partenariat avec les clubs qui mettent à disposition les terrains et les bénévoles. Les initiations dans les écoles primaires sensibilisent sur la pratique de ce sport. Un dernier axe de travail est la valorisation des balles de tennis via un partenariat avec Serbeco et des clubs du Canton pour recycler et utiliser les balles dans des processus industriels.

M<sup>me</sup> Jolissaint explique: l'ARGT profite actuellement du Pavillon des Sports pour les terrains intérieurs et de Vessy pour les terrains extérieurs. Lorsqu'un terrain est réservé en extérieur pour entraîner des juniors, il est nécessaire d'avoir un repli en intérieur si besoin pour assurer la tenue de l'activité. L'ARGT a donc toujours à disposition le site de Vessy et le Pavillon des Sports. L'ARGT a été la dernière association à pouvoir réserver des terrains et a reçu les derniers horaires disponibles, soit le mercredi après-midi et le vendredi de 17 h à 21 h. Beaucoup de cadres quittent l'ARGT pour le reste de la Suisse ou l'étranger pour des compétitions à cause de ces créneaux qui ne sont pas idéals, alors que l'objectif est de garder ces cadres à Genève. La dimension de compétition de l'ARGT est très importante car le mouvement juniors représente la vitrine de l'ARGT. L'ARGT souhaite plus de créneaux horaires pour organiser plus de tournois pour toutes les catégories et pour rassembler toutes les activités, seniors et juniors. Cela facilitera la réponse au mandat du SPO de la Ville de Genève de donner des cours en intérieur aux 4-6 ans et aux 7-8 ans et des stages en extérieur. Ce projet permet de bénéficier de terrains extérieurs et intérieurs au même endroit. Cela permettrait de faciliter les choses au niveau logistique (matériel) notamment pour les enfants.

Le projet a débuté en 2013. Le projet d'une Maison des Sports avec l'opportunité d'avoir les bureaux et une auberge de jeunesse est intéressant. Cela permettrait d'organiser davantage de petites manifestations avec des cantons voisins pour tous les niveaux d'âge. L'ARGT trouve que le projet est très intéressant

et bien conçu. L'ARGT a été convoquée à plusieurs reprises par le SPO et les architectes pour échanger sur ce projet. Ces derniers ont pu les renseigner sur la dimension tennistique afin d'organiser des manifestations internationales, notamment en termes de hauteur de la salle. Enfin, cette halle pourra servir à d'autres activités et sports avec la possibilité de rétracter les gradins.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire questionne la vision des auditionnés sur les lieux d'entraînement intérieur/extérieur.

M<sup>me</sup> Jolissaint répond: aujourd'hui partout où les moyens financiers le permettent des terrains intérieurs sont construits. Les stages d'été des 4-6 ans et 7-8 ans s'organisent en extérieur sur des terrains durs avec très peu d'ombre. Il est nécessaire de faire beaucoup de pauses. Une halle permettrait de déplacer ces enfants de l'extérieur à l'intérieur où il ferait plus frais. A une température de 30 degrés sur les terrains en dur de Vessy, la température est de 35-38 degrés sur le terrain. La surface proposée dans le projet est une terre battue synthétique qui permet de glisser et qui est donc moins traumatisante pour les articulations. La réflexion du soleil est également moins importante sur cette surface. De plus, la majorité des compétitions est jouée sur de la terre battue en été. Enfin, concernant l'ombre, la seule solution est d'installer des parasols sur les terrains ou de planter des arbres en dehors des terrains pour se rafraîchir pendant les pauses.

Un commissaire évoque un rapport commandé par la commune de Pregny-Chambésy sur le Tennis Club de Pregny-Chambésy et son nouveau couvert placé sur les terrains de tennis. Ce rapport liste les modifications qu'aurait souhaité le Tennis Club et les éléments qu'il aurait aimé intégrer lors de la conception comme l'hygrométrie, l'éclairage naturel/artificiel ou encore la ventilation. Le commissaire demande aux auditionnés s'ils ont une connaissance de l'architecture de ce projet et s'il est possible de concilier les besoins du sport et la diminution de l'impact énergétique.

M<sup>me</sup> Jolissaint a rencontré Swiss Tennis afin de bénéficier de leur expérience de construction. La lumière peut devenir problématique dans le jeu et pour la compétition selon l'exposition des terrains. Le problème se poserait également avec des ouvertures sur le toit pour les mêmes raisons de visibilité. M<sup>me</sup> Jolissaint n'a pas d'informations sur la dimension technique de l'élaboration de la halle.

M. Veglio ajoute que l'ARGT a un intérêt dans l'efficacité énergétique, soit de réduire les coûts.

Le commissaire questionne la possibilité d'ombrager la salle par moments via des parois et par d'autres moments de laisser la lumière entrer.

M<sup>me</sup> Jolissaint répond que cela est compliqué pour suivre la balle. Il y a forcément un moment où le soleil sera au mauvais endroit. Cela fait partie du jeu pour certaines compétitions. Elle ajoute qu'il est plus facile de jouer en salle car il n'y a pas de perturbations (lumière, vent, nuage). L'objectif est d'avoir une salle compacte avec des installations professionnelles. Il serait dommage d'avoir des perturbations de visibilité liées à la lumière. Elle ajoute qu'il avait été discuté d'ouvrir sur les côtés pour une ventilation un peu plus naturelle à l'intérieur de la salle.

Un commissaire questionne la satisfaction des auditionnés.

Les auditionnés répondent que l'ARGT a été convoquée à plusieurs reprises pendant l'élaboration du projet par le SPO et les architectes si bien que les besoins tennistiques ont été pleinement satisfaits. L'ARGT, avec cette infrastructure, sera largement au-dessus de ses capacités et aura donc de la marge pour proposer des projets ambitieux. La Fédération internationale de tennis a été consultée. Les normes pour la compétition nationale et internationale (sur le recul, entre les terrains) ont été suivies.

Un commissaire questionne la participation de l'association à hauteur de 1 million de francs et les éventuelles implications en termes de gouvernance.

M. Veglio répond que l'argent est déjà à disposition. Ce montant est basé sur des rapports de confiance avec une fondation genevoise et sur une entrée de cet argent il y a plusieurs années. L'ARGT a voulu donner ce signal positif pour entrer en partenariat. Ce montant sera surtout utilisé pour la dimension technique et tennistique.

M<sup>me</sup> Jolissaint ajoute que l'ARGT travaillera en étroite collaboration avec le SPO de la Ville pour que tous les acteurs soient gagnants sur ce projet. Il ne sera pas nécessaire d'entrer dans un club et de payer une cotisation. Cela ouvre des opportunités sportives à beaucoup d'autres personnes à moindre prix. A Vessy le prix est de 7,50 francs/heure pour un enfant et 15 francs pour un adulte.

Un commissaire questionne la vocation de l'auberge de jeunesse mentionnée.

M. Veglio répond qu'il s'agit d'un projet dans un contexte plus large qui inclut d'autres infrastructures dans cette zone.

M<sup>me</sup> Jolissaint confirme. Cela n'est pas inscrit dans ce projet mais dans un projet plus global. Elle ajoute qu'il est intéressant de bénéficier d'un centre sportif avec des installations et des bureaux proches du lieu sportif. Elle salue l'éventuelle construction d'une auberge de jeunesse. Ce projet plus global pourra profiter à tous les sports du Centre sportif des Bois-des-Frères.

Un commissaire questionne la présentation d'un cahier des charges auprès des services et des architectes en amont de l'élaboration du projet.

M. Veglio répond que le cahier des charges est établi sur la base de standards minimum pour la construction d'une halle de tennis et pour un projet financièrement raisonnable. L'ARGT a été consultée en début de processus. L'ARGT a également consulté Swiss Tennis.

En référence à la page 9 de la présentation du projet, M<sup>me</sup> Jolissaint souligne que le projet est en adéquation avec l'Agenda 21 et les enjeux climatiques. Le bâtiment est à THPE. Il respectera la stratégie adoptée par la Ville de Genève en matière d'énergie 100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chaleur et consommer moins et produire mieux pour les besoins en électricité. Le bâtiment atteindra un standard THPE avec une enveloppe thermique de type Minergie P ou équivalent.

Le commissaire questionne les auditionnés sur la dimension sécuritaire par rapport aux citernes et à la réserve de gaz.

M<sup>me</sup> Jolissaint répond que la dimension sécuritaire a été une préoccupation qui a été prise en considération par des spécialistes selon leur connaissance de la situation de ces containers. Tout a été mis en place pour se protéger. Beaucoup de bâtiments/d'installations ont été construits autour du site depuis plusieurs années. La sécurité est un enjeu qui a été discuté et analysé.

Le président remercie les auditionnés.

#### *Recommandations et votes*

Un commissaire propose d'auditionner le Tennis Club de Pregny-Chambésy. Tous les secteurs d'activité en Ville et au Canton doivent réduire leur consommation d'électricité. Lorsque l'on crée une nouvelle consommation comme avec ce bâtiment, celle-ci doit être limitée au minimum possible. Pour s'assurer que le projet réponde à une efficacité énergétique maximale il sera utile de prendre connaissance de ce que le Tennis Club Pregny-Chambésy a appris pour éventuellement procéder à des modifications dans le projet soumis. Une discussion suit qui fait changer d'avis le commissaire, la demande d'audition est transformée en recommandation: *«L'éclairage naturel des locaux doit être installé et susceptible à régulation, selon l'ensoleillement ou l'absence d'ensoleillement.» et «La ventilation naturelle des locaux doit être prévue et susceptible à régulation selon la saison.»*

La recommandation est acceptée par 12 oui (3 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 EàG, 1 UDC, 2 PDC) contre 3 non (PLR).

Un commissaire propose une recommandation pour le recyclage des balles de tennis (cinquième sport le plus polluant), soit d'installer un système de recyclage de balles de tennis.

La recommandation est acceptée par 12 oui (3 Ve, 4 S, 1 MCG, 2 PDC, 1 PLR, 1 EàG) contre 3 non (2 PLR, 1 UDC).

Une commissaire propose la recommandation de planter des arbres fruitiers.

La recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 1 MCG, 2 PDC, 1 UDC).

### *Prises de position et vote*

Un commissaire au nom du Parti libéral-radical soutient ce projet. Il s'agit non seulement de donner un lieu à un sport très populaire mais également d'accueillir les sportifs en tout temps. Auditionner la très active ARGT était très intéressant, il faut notamment noter la contribution sans conditionnalité de 1 million de francs du partenaire. Nous faisons tout à fait confiance au travail d'élaboration du projet pour répondre aux attentes.

Une commissaire au nom du Parti démocrate-chrétien se joint à l'enthousiasme du Parti libéral-radical sur cette proposition. Genève manque de terrains pour la pratique du tennis, cela a été largement démontré et les besoins de la population en matière de pratique sportive augmentent. Le tennis a le vent en poupe autant auprès des juniors que des seniors. Dans ce contexte, les nouvelles installations au Bois-des-Frères font sens et le Parti démocrate-chrétien s'en réjouit. L'infrastructure telle que prévue mérite notre confiance, elle paraît mûrement réfléchie selon les procédures habituelles (étude en commission dans le cadre d'un crédit d'étude). A ce stade, il n'y a pas de raison d'émettre des réticences. Concernant les questions de sécurité (proximité des citernes), la commission a pu être rassurée par l'audition du responsable cantonal.

Une commissaire au nom du groupe des Vert-e-s soutient ce projet et est très attentive au développement du sport notamment comme politique de santé en amont. Avec le réchauffement climatique, ce type de sport nécessite un entretien du sol et un aménagement particulier en période de forte chaleur. La recherche de fonds qui tient compte des budgets de la commune et des difficultés qu'elle rencontre est appréciable. La dimension intergénérationnelle qui réunit des couches différentes de la population est appréciée. Les Vert-e-s soutiennent donc ce projet avec les recommandations qui ont été émises.

Le commissaire au nom de l'Union démocratique du centre soutient ce projet qui est inscrit au plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 que l'Union démocratique du centre a accueilli avec enthousiasme. Le centre sportif du Bois-des-Frères vieillit comme la plupart des installations sportives de la Ville. La halle de tennis se situe à cheval entre la zone de sécurité et de létalité. Cependant, des mesures de protection seront mises en place. Il n'y a donc pas de craintes

à avoir. Enfin, la commission ne porterait pas la responsabilité juridique en cas d'accident mais uniquement les services de la Ville.

Une commissaire au nom du groupe Ensemble à gauche soutient ce projet pour un sport aussi populaire. Elle est contente d'offrir une telle infrastructure qui pourrait être utilisée par tous les temps. La dimension sécuritaire a été évoquée et est rassurante. Elle relève le fait d'avoir bénéficié du regard d'une association d'utilisateurs concernant leur intégration à l'élaboration du projet.

Une commissaire au nom du Parti socialiste soutient ce projet.

La proposition PR-1438 est acceptée à l'unanimité avec les recommandations ci-dessus.

*Annexe:* présentation de l'ARGT du 15 septembre 2021



Association Régionale Genève Tennis(ARGT)

---

Centre Sportif du Bois-des-Frères

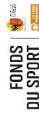
Construction d'une halle de tennis

&

Réfection de trois terrains extérieurs

---

Genève, 15 septembre 2021



# Le tennis à Genève, c'est:

Quelque 15,000 joueuses et  
joueurs, de 3 à 96 ans...

32 clubs de tennis

...parmi lesquels 5200 juniors

Plusieurs centres sportifs  
publics

+ 300 équipes  
d'interclubs (juniors,  
actifs, seniors)

+ de 60 tournois par an, dont  
4 de niveau international

200 courts de tennis



# L'Association Régionale Genève Tennis, c'est:

- L'association faitière du tennis à Genève.
- Principal objectif: promotion du tennis au sein de tous les milieux sociaux et dans toutes les catégories d'âge de la population.
- Organisation de journées de sensibilisation au tennis dans les écoles primaires, de tournois toutes catégories tels que les championnats genevois, de compétitions réservées aux juniors, d'entraînements spécifiques destinés aux meilleurs jeunes et de manifestations relatives au mouvement senior.
- Etroite collaboration avec le service des sports de la Ville de Genève qui la mandate pour tous ses cours de tennis.
- Lien direct avec Swiss Tennis, l'association faitière du tennis en Suisse.

## Rétrospective 2020 de l'année TENNIS à Genève

**Janvier** 2020 commence fort pour les Genevois-e-s : l'ex-cadre ARGT Antoine Bellier gagne un ITF en France, Sebastiana Simeoni remporte le tournoi de Tignes et Dariusz Pion-Licze en finale des championnats suisses U18 ! Genève Tennis décerne par ailleurs ses premiers titres de champion-nis-e juniors de l'année, aux 10 et 12 ans. Que de braves !

**Février** Faire découvrir le tennis aux petits, préparer la relève et promouvoir les clubs sont les objectifs de l'année. Le tennis en primaire dispensé par l'ARGT se poursuit avec succès et enthousiasme.

**Mars** Antoine Bellier et Johan Nikkès sont sélectionnés pour la Coupe Davis au Pérou. Le Covid-19 gèle sur la glace le calendrier de l'année. Le tennis est à l'arrêt.

**Avril** Pendant le confinement, Cyril, le préparateur physique de l'ARGT, propose des blocs de vidéos de tennis en mode « retrace à la maison ». Créatifs, les juniors réalisent des vidéos montrant comment ils s'entraînent chez eux.

**Mai** Le 11, le tennis est l'un des premiers sports à pouvoir reprendre 🤝 L'ARGT, qui a fourni un énorme travail d'informations, de lien et de suivi, avec les clubs pour échanger sur la façon de gérer la reprise.

**Juin** L'intercantonal juniors voit le jour et ouvre sur les clubs de la Côte. Tony Caron reprend, avec 350 joueurs, le plus expérimenté ayant 96 ans.



**Juillet** Les tournois attirent de nombreux joueurs, privés de compétition au printemps. Contrairement aux interclubs organisés par les clubs, l'automne, les CUMA ont lieu aux dates habituelles. L'équipe masculine du TC Genève, championne suisse 2019, y participe.

**Août** Plus de 300 jeunes en participent au BCCE Championnats juniors de Genève. Les équipes dans une magnifique ambiance.

**Septembre** A l'assemblée générale de Swiss Tennis, l'ARGT est élu président et Susy Burgraff, championne du monde +75, reçoit l'insigne d'or.

Le 26 est organisée la journée des entraîneurs. Près de 100 clubs sont représentés pour la formation et la reconnaissance des diplômés.

**Octobre** Le « Label Qualifié pour le Sport » de l'ARGT est reconlité. Christiane Joissaint, vice-présidente de Genève Tennis, est élue présidente de l'association.

Le 20, l'ARGT organise le tournoi de Kilian Fabrice Schickel, premier ITF juniors en Italie.

**Novembre** L'ARGT fait la Une de la Tribune de Genève, sur le thème des clubs de sport avec un masque 🎭.

**Décembre** Les compétitions organisées à week-ends de fin d'année sont nombreuses, mais que les juniors ne perdent pas la main. L'ex-cadre Johan Nikkès remporte l'ITF du Caire. La Genevois-e de 19 ans Lulu Sun gagne l'ITF de Monastir.

Mille **MERCIS** à vous – organisateurs de tournois, clubs, bénévoles, autorités publiques, parents, entraîneurs, officiels – qui continuez à faire vivre le tennis à Genève !

# Chaque année est riche en activités & événements

# Budget de 500,000.-

## PRODUITS



ASSOCIATION REGIONALE GENEVE TENNIS

Budget 2020 - 2021

du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

PRODUITS	CHF	BUDGET 2020-2021
<b>Cotisations Membres</b>		
Cotisations	22 440.00	22 440.00
Subvention Fonds du Sport	143 000.00	143 000.00
Subvention Ville de Genève - activités	25 000.00	25 000.00
Subvention Ville de Genève - infra	25 000.00	25 000.00
Subvention Swiss Tennis	10 000.00	10 000.00
Subvention JRS	2 225.00	2 225.00
Subvention Swiss Tennis Covid-19	22 225.00	2 225.00
Subvention Payroll State, 2020-2021 Covid-19	22 225.00	18 452.00
Subvention Swiss Tennis ATP	9 862.25	-
Jacquet Tennis	10 000.00	10 000.00
Swiss Tennis	5 000.00	5 000.00
Hôtel Genève	10 000.00	10 000.00
<b>Subvention Sponsoring</b>		
Subvention Colaba	313 862.25	268 952.00
Comp - Délégations	61 500.00	60 000.00
Divers Juniors	10 200.00	10 000.00
<b>Mouvement Juniors</b>		
Divers Juniors	88 626.00	89 850.00
Club Tennis	8 120.00	8 600.00
Divers Seniors, Club Tennis, Comp	14 400.00	14 000.00
Swiss Tennis	10 000.00	10 000.00
Subvention Ville Genève - gratuels seniors	4 788.00	5 000.00
<b>Mouvement Senior</b>		
BOGE - Sponsoring, Chems, OE juniors	10 000.00	10 000.00
BOGE - Chems, OE Juniors	9 881.85	9 900.00
BOGE - Chems, OE Juniors	9 660.00	9 600.00
Tournoi Carthouze Elbe	29 141.85	10 000.00
<b>Tournois - Manifestations</b>		
TC Cost	1 200.00	48 500.00
Informative	1 350.00	-
<b>Classiques événements divers</b>		
Divers	8 86	-
Swiss Tennis	226.86	-
Swiss Tennis	20 290.00	21 000.00
Costs de la Ville de Genève	32 626.65	20000.00
<b>Autres Produits</b>		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>571 687.35</b>	<b>653 242.00</b>

Mars 2021

# Budget de 500,000.-

## CHARGES

Charges financières  
0.1 %

Charges administratives  
24.3 %

Mouvement Juniors  
54.5 %

Sport pour tous  
15.1 %

Mouvement Senior  
6.1 %



ASSOCIATION REGIONALE GENEVE TENNIS

### Budget 2020 - 2021

du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

CHARGES	Comptes 2019-20	CHF	BUDDGET 2020-2021
Frak de etablissement	36 085.62	36 085.62	36 085.00
Frak location salles et terraces	45 686.00	45 686.00	47 500.00
Frak location de ballons	76 442.91	76 442.91	76 442.91
Week-end Matchs entraînement Covid-19	12 500.00	12 500.00	12 500.00
Matiere (balles etc.)	3 000.72	3 000.72	3 000.00
Matériel (ballons, lignes)	21 632.36	21 632.36	21 632.36
Camps	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Autres AJDT	7 000.00	7 000.00	7 000.00
Autres AJDT (billets et d'ores)	4 000.00	4 000.00	4 000.00
Mouvement Juniors	252 922.57	252 922.57	252 922.00
Frak Alter Service (Camps etc.)	32 224.60	32 224.60	32 000.00
Mouvement Senior	32 224.60	32 224.60	32 000.00
Tournoi Caroussel	12 820.86	12 820.86	25 000.00
Projet - Manifestation	8 150.00	8 150.00	8 000.00
Validation des ballés usagées	2 321.19	2 321.19	2 500.00
Cours de tennis Ville de Geneve	39 284.36	39 284.36	25 000.00
Projet - Manifestation	15 000.00	15 000.00	15 000.00
DIP - Participation Tennis Ecoles primaires	27 782.36	27 782.36	15 000.00
Sport pour tous / Autres Activites AJDT	87 742.27	87 742.27	74 250.00
Frak de personnel administratif	68 927.86	68 927.86	70 000.00
Frak de personnel d'administration	4 500.00	4 500.00	4 500.00
Frak de service administratif	4 500.85	4 500.85	4 500.00
Frak administrative	685.30	685.30	500.00
Frak de voyage et de representation	2 885.55	2 885.55	2 500.00
Frak de véhicules et de leasing	12 227.60	12 227.60	12 000.00
Loyers Electricité	12 818.00	12 818.00	12 800.00
Autres AJDT	1 800.00	1 800.00	1 800.00
Frak de matériel (graphisme, imprimerie etc.)	1 800.32	1 800.32	2 000.00
Frak Fed Cup / Coupe Davis / Laver Cup	-126.00	-126.00	-
Charges administratives	112 242.91	112 242.91	113 500.00
Attribution Promotion Covid-19	21 000.00	21 000.00	-
Charges financières	482.22	482.22	500.00
TOTAL CHARGES	513 524.57	513 524.57	492 800.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 463.24	1 463.24	442.00

Mars 2021

## **Comité ARGT Genève Tennis**

- Filippo Veglio (Président)
- Christiane Jolissaint (Vice-Présidente & Juniors)
- Aline Yazgi (Communication)
- Georges Gard (Trésorier)
- Pierre Bacle (Seniors)
- Pierre Descoux (Stratégie Sponsors)
- Jacques André (Informatique)

*Charlotte d'Espine (Secrétariat)*

# Les principaux axes de l'ARGT

- Commission Juniors
- Commission Seniors
- Commission Technique
- Commission Communication
- Valorisation des balles

# Commission Juniors



# Seniors

**Programme 2019- 2020 perturbé par la pandémie**

**Doubles amicaux, escapades weekend, tournois**



# Commission Technique



# Commission Technique

## Championnats Eté 2021 - Calendrier

Championnats Seniors : 23 août au 3 sept.

Championnats Simples : 4 au 12 septembre

Championnats Doubles : 11 au 19 septembre

BCGE Championnats 21 au 29 août

genevois juniors d'été : Centre sportif de Vessy

Organisation de tournois juniors tout au long de l'année

Organisation du circuit junior ARGT + son Master

Organisation du circuit U10 non-classé.e.s à R8 et son Master

# Communication

## Création d'une communauté tennis à travers le canton



[www.argt.ch](http://www.argt.ch)

&

plateforme  
Facebook

# Initiations en écoles primaires

**25 initiations en école primaire par année  
scolaire dans les écoles du canton**



# La balle jaune passe au vert!

Donnons une nouvelle  
vie à nos balles usagées !

Plus d'infos sur : [www.ampt.ch](http://www.ampt.ch)

Mettez vos vieilles balles  
et leurs tubes dans le sac  
prevu à cet effet.



GENEVE TENNIS  
JUILLET 2019

18 clubs et 1 centre sportif

Notre partenaire Serbeco a récolté en :

2018 = 1'240 kilos de balles

2019 = 1'635 kilos de balles

**1kg balles transformées** en combustible de  
substitution économise 1kg de charbon en  
cimenterie

= - 2kg d'émissions de CO2

En 2 ans, notre programme a **réduit**  
**les émissions de CO2 de**

**5750 kilos**

GENEVE TENNIS  
JUILLET 2019